



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 17 mai 2021 à 20h00**

Présent(e)s :

Mme	Véronique Hirsch, Présidente
Mmes	Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, Christine Tomassi, conseillères municipales
MM.	Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
Mme	Béatrice Hirsch, Adjointe
M.	Marc Truan, Adjoint
M.	Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2021
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communication des Président-e-s de commissions
4. Communications de la Mairie
5. Election des membres du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022
6. Approbation des comptes 2020 :
 - 6.1 Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 3 mai 2021
 - 6.2 Rapport d'audit de la fiduciaire
 - 6.3 Délibération D222 : Approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité
 - 6.4 Délibération D223 : Vote d'un crédit d'engagement complémentaire pour l'étude de l'élaboration de la stratégie des espaces publics au centre du village.
7. Approbation des comptes annuels 2020 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées et de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize » :

- 7.1 Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 5 mai 2021
- 7.2 Délibération D224 : Approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité
- 8. Projet de délibération D225 : Vote d'un crédit de CHF 30'000.- destiné à financer les frais d'étude de la phase 2 du plan lumière de la commune :
 - 8.1 Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 28 avril 2021
 - 8.2 Vote de la délibération
- 9. Projet de construction d'une crèche, d'un restaurant (avec locaux pour le club de tennis et local des jeunes) et de réaménagement de la zone sportive :
 - Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 5 mai 2021
 - Vote des délibérations :
 - 9.1 Délibération D226 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 11'440'000.- destiné à financer les travaux de construction d'une crèche et d'un restaurant, avec locaux pour le club de tennis et local des jeunes
 - 9.2 Délibération D227 : Vote d'un d'engagement de CHF 1'020'000.- destiné à financer les travaux de réaménagement de la zone sportive, la construction d'un parking et le réaménagement du secteur du chemin Lullin et de la paroisse protestante
 - 9.3 Délibération D228 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 305'000.- destiné à financer les travaux de construction d'une déchetterie au chemin Dottrens
- 10. Propositions individuelles et questions

La Présidente, Mme Véronique Hirsch, ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes.

Elle donne ensuite lecture de l'ordre du jour, qui n'appelle pas de remarques.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2021

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2021 est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune.

3. Communications des Président-e-s de commissions

Communications du Président de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets

M. Botbol rapporte que la commission Urbanisme, mobilité et grands projets s'est réunie le 19 avril 2021. Elle a étudié les questions de circulation et de mobilité douce dans le secteur des chemins de Saussac, de la Fondelle et Lullin. En outre, elle a reçu des informations concernant un projet de passerelle pour la mobilité douce sur la Drize ainsi qu'une information concernant le projet de modération et de réorganisation du trafic dans le secteur de la route de Bossey.

La commission s'est également réunie le 10 mai 2021 pour une très longue séance concernant uniquement le plan directeur communal (PDCoM). M. Botbol précise que ce travail est presque terminé et que la commission espère pouvoir le clôturer avant l'été 2021.

Communications du Président de la commission Finances, sécurité et règlements

M. Annen indique que la commission Finances, sécurité et règlements s'est réunie les 3 et 5 mai 2021. Lors de ces deux séances, les commissaires ont pu examiner les comptes 2020 de la commune ainsi que les comptes annuels de l'EMS de Drize (Fondation et Association). Ils ont également travaillé sur le projet de réaménagement de la zone sportive et de construction de la crèche qui sera présenté aux conseillers municipaux lors la présente séance.

Communications du Président de la commission ad hoc Crèche et zone sportive

M. A. Odier annonce qu'après trois ans d'étude à cheval sur deux législatures et grâce à une bonne entente entre les commissaires et l'architecte, M. Carneiro (qui a su répondre aux attentes de la commission autant que la guider dans ses réflexions), l'autorisation de construire a été obtenue le 20 avril 2021. Durant ces trois ans, la commission *ad hoc* Crèche et zone sportive a travaillé en parallèle avec la commission JSSEC et la Mairie. Tandis que la première commission étudiait avec l'architecte les bâtiments de la crèche et du restaurant ainsi que la zone sportive, la seconde se penchait avec la Mairie sur l'option pédagogique et l'exploitation de la future crèche. L'aboutissement du travail de la commission est le vote de trois crédits d'engagement qui seront présentés par M. Rüttimann lors de la présente séance.

Communications de la Présidente de la commission Sociale, jeunesse, loisirs et communication

La Présidente, Mme V. Hirsch, indique que cette commission s'est réunie à deux reprises depuis le précédent Conseil municipal. Lors de sa première séance, elle a visité une crèche à Perly, qui est tenue par les mêmes personnes qui devraient s'occuper de la crèche de Troinex. Lors de sa seconde séance, elle a reçu Mme Straccia Mollard, responsable technique communale, pour une présentation des plans de la future « Ferme de la culture ». Mme Straccia Mollard a élaboré des plans selon les axes principaux qui avaient été donnés par la commission, à savoir une petite salle de spectacle, des salles de réunions pour les associations, l'espace d'exposition de la Ferme Rosset, la bibliothèque ainsi qu'un espace permettant d'organiser des apéritifs. La présentation était non seulement architecturale, mais également concrète dans la mesure où elle montrait la perspective des flux entre les différents espaces. Selon la Présidente, cette présentation laisse présager d'un très beau lieu de rencontre pour les Troinésiennes et les Troinésiens. La commission a donné « le feu vert » à la Mairie pour lancer un appel d'offres afin que les architectes intéressés puissent se manifester.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Chemin des Dolens : Lors de la dernière séance du Conseil municipal, la Présidente avait donné lecture d'un courrier qu'elle avait reçu de trois familles domiciliées au chemin des Dolens, concernant les troncs déposés afin d'empêcher le stationnement des voitures.

La Mairie avait répondu à ces habitants qu'elle proposait de les rencontrer sur place afin de parler de leurs doléances, et ce rendez-vous a eu lieu le 19 avril.

La discussion a été constructive et afin de répondre aux demandes des habitants, nous avons décidé d'enlever quelques troncs à l'entrée du chemin, sur un côté, afin de leur permettre de croiser plus facilement.

Ces troncs ont été déplacés au début du mois et nous espérons que l'aménagement modifié conviendra désormais à ces habitants et permettra toujours d'empêcher le stationnement indésirable de voitures.

La nuit est belle ! : Le vendredi 21 mai prochain, la commune participera à la deuxième édition de « La nuit est belle ! » en éteignant son éclairage public durant toute la nuit.

Lors de cette action symbolique, Troinex se joint à l'ensemble des communes suisses et françaises du Grand Genève invitées à participer à cette démarche, dont le but est de sensibiliser sur les impacts des éclairages artificiels sur la biodiversité ainsi que sur les économies d'énergie qu'il est possible de faire.

Lors de la première édition, en 2019, 152 communes s'étaient inscrites pour cette manifestation et les organisateurs espèrent que nous serons encore plus nombreux cette année.

Le thème de cette édition est la biodiversité nocturne, mais en raison de la situation sanitaire, nous ne pourrons pas organiser d'activité particulière. Nous vous invitons cependant toutes et tous à participer en éteignant les lumières durant cette soirée.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

Fête des Promotions : Mme B. Hirsch fait savoir que l'Exécutif a reçu un courrier de la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) l'informant des conditions que la commune devra respecter dans l'organisation de la fête des promotions. Elle donne connaissance de ces conditions :

- La fête doit se dérouler obligatoirement sur l'horaire scolaire.
- Dans les communes possédant plusieurs écoles, les réunions entre ces établissements sont interdites. Ainsi, la fête n'aura lieu qu'au sein d'une même école.
- Les activités doivent avoir lieu sans la présence des parents.
- Dans la mesure du possible, les activités doivent se dérouler à l'extérieur.
- Les classes doivent se tenir à distance les unes des autres et ne pas se mélanger.
- Les adultes (enseignants et accompagnants) ne doivent pas se regrouper et doivent respecter une distance interpersonnelle de 1,5 mètres.
- Les enfants sont autorisés à avoir un goûter sans les adultes.

L'administration communale étudie donc la possibilité d'offrir aux enfants de l'école de Troinex une fête des promotions différente de celle de 2020, en tenant compte des conditions précitées. La fête n'aura donc pas lieu un samedi mais se déroulera vraisemblablement sur deux jours, a priori le jeudi et le vendredi de la dernière semaine de l'année scolaire. Les activités se dérouleront classe par classe, avec potentiellement un spectacle relativement bref, toujours classe par classe, ainsi que des activités à l'extérieur qui pourraient avoir lieu par exemple à l'Agorespace. Dans ce cadre et suivant le déroulement des activités, un goûter pourrait être organisé à la fin de la matinée ou à la fin de l'après-midi à l'Agorespace et au jardin de Colchique. Les informations du DIP étant arrivées tardivement, l'organisation de la Fête des promotions n'est pas encore finalisée.

Par ailleurs, Mme B. Hirsch annonce que Mme Daniela Capolarello quittera l'établissement Tambourine / Troinex / Vigne-Rouge et reprendra les écoles de Tambourine et de Vigne-Rouge. L'école de Troinex rejoindra l'école de Grand-Salève, avec pour conséquence la création d'un établissement Troinex / Veyrier - Grand Salève, dont la directrice ou le directeur n'a, à la connaissance de l'Exécutif, pas encore été choisi(e). Ainsi, à l'occasion du départ de Mme Capolarello ainsi que pour les élèves de 8P, les membres de l'Exécutif se rendront probablement à nouveau dans les classes pour leur distribuer le traditionnel dictionnaire et pour passer un moment avec eux ainsi qu'avec la directrice.

Mme B. Hirsch tient à préciser que l'administration communale regrette fortement de ne pas pouvoir faire mieux. Ceci s'avère cependant impossible en raison du cadre strict qui a été fixé par le DIP.

Questions :

M. Botbol demande si la commune a déjà réalisé un sondage lui permettant de savoir si, à l'ère du numérique, le traditionnel dictionnaire est encore d'actualité.

En réponse, Mme B. Hirsch explique que la question fait débat et qu'elle s'est déjà posée lors de précédents Conseils municipaux. Elle n'a en revanche jamais été posée aux enfants. Néanmoins, la Mairie en a également déjà parlé avec les enseignants et Mme Capolarello. Il existe une réelle volonté de trouver autre chose, mais, à l'heure actuelle, aucune idée satisfaisant l'ensemble des personnes concernées n'a été trouvée. Mme B. Hirsch admet que le traditionnel dictionnaire peut être obsolète et indique ainsi que toute bonne idée est la bienvenue.

M. le Maire confirme que la question a, par le passé, souvent été posée aux enfants et aux parents. Certains sont partagés et ceux qui estiment que le dictionnaire est obsolète n'ont cependant jamais proposé une autre bonne idée.

Retrait de certaines communes de l'Accueil Familial de Jour Genève Sud-Ouest (AFJ-GSO) : Mme B. Hirsch explique que l'AFJ-GSO est une structure financée par les communes qui réunit les accueillantes familiales (appelées auparavant les « mamans de jour »). Ce système a été institué il y a environ 10 ans

par une loi cantonale, qui demande à ce que des charges sociales soient payées pour les accueillantes familiales, à ce que des remplacements soient assurés et à ce qu'il existe un certain encadrement par rapport à ce qui est offert aux enfants. Depuis le début, la commune de Troinex fait partie de l'AFJ-GSO, qui est composé des communes de Carouge, Perly, Plan-les-Ouates, Bardonnex, Lancy et Veyrier. Il existe également deux autres structures dans le canton.

Contrairement à ce qui prévalait par le passé, les accueillantes familiales de jour bénéficieront désormais du salaire minimum de CHF 24.- par heure, quel que soit le nombre d'enfants qu'elles garderont. Auparavant, les accueillantes familiales recevaient un salaire en fonction du nombre d'enfants qu'elles gardaient, avec pour conséquence que celles qui s'occupaient simultanément de quatre ou cinq enfants recevaient un salaire supérieur à CHF 24.- par heure, contrairement à celles qui gardaient jusqu'à trois enfants ou moins. Il est à noter que pendant les deux premières années qui suivent leur formation, les accueillantes familiales ne peuvent s'occuper que de deux enfants extérieurs à leur famille. Par ailleurs, celles qui gardaient des enfants d'âge scolaire, notamment entre 12h00 et 14h00 ou après 16h00, recevaient également un salaire inférieur à CHF 24.- par heure.

Suite à la votation cantonale sur le salaire minimum et vu son impact sur les finances de l'AFJ-GSO, ainsi qu'en raison de l'augmentation du nombre de crèches aux alentours de Troinex, les communes de Plan-les-Ouates, Perly et Veyrier ont décidé de quitter l'AFJ-GSO. La commune de Lancy, qui faisait auparavant partie de deux structures différentes, a également décidé de quitter l'AFJ-GSO afin de ne plus appartenir qu'à une seule structure. Restent ainsi dans l'AFJ-GSO les communes de Carouge, Troinex et Bardonnex.

La commune de Troinex ne dispose actuellement pas d'accueillantes et n'a concrètement plus que Carouge comme partenaire, car les accueillantes de la commune de Bardonnex n'accueillent que des enfants de Bardonnex. Comme les enfants de Troinex qui attendent une place sont principalement des enfants de moins de 18 mois, il a été signalé à la Mairie qu'il n'y aurait vraisemblablement pas de place pour eux. En outre, la crèche de la Cigogne n'a pas de place pour les bébés alors même que de nombreux bébés sont nés à Troinex en 2021. Ainsi, les parents des enfants de Troinex auront énormément de peine à trouver des places en crèche pour leurs enfants. Par ailleurs, la commune de Troinex quittera probablement l'AFJ-GSO dès qu'elle disposera de sa propre crèche, car elle n'aura certainement plus l'utilité de rester dans ce groupement.

Une enquête montre que les familles « placeuses » ne font appel à l'AFJ-GSO qu'en raison de l'absence de places en crèche. Compte tenu du retrait (de l'association) de quatre communes importantes, le financement de la commune restera conséquent. Ainsi, en 2021, le coût de la place passera de CHF 13'000.- à CHF 22'500.-. Cette différence ne sera visible qu'ultérieurement, car la Mairie ignore encore de combien de places la commune disposera à partir du mois de septembre 2021.

Mme B. Hirsch conclut en relevant que le budget de l'association passera de CHF 1'500'000.- à 2'400'000.- en raison de l'instauration du salaire minimum et du nombre d'enfants. Elle signale également que certaines accueillantes quitteront probablement cette structure et travailleront de manière indépendante, car elles ne pourront plus garder les enfants comme elles le souhaiteraient.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Carte journalières CFF : M. Truan rappelle que, lors de sa séance du 8 mars 2021, le Conseil municipal a pris une résolution pour contester la suppression de la carte journalière Commune des CFF. La Mairie a envoyé cette résolution aux entités concernées et a reçu deux réponses, l'une de l'Alliance SwissPass et l'autre du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). M. Truan donne lecture de celle de l'Alliance SwissPass :

« Nous vous remercions pour l'envoi de la résolution du Conseil municipal de votre localité concernant la suppression de la carte journalière Commune à la direction des CFF. Vous recevez la présente réponse de l'Alliance SwissPass, car la carte journalière Commune est un produit de l'ensemble de la branche des transports publics, branche réunie au sein de l'Alliance SwissPass pour les questions tarifaires. Nous sommes heureux de lire qu'un grand poids est accordé dans votre commune à l'encouragement aux transports publics. L'Alliance SwissPass s'efforce de rendre l'accès aux transports publics suisses aussi simple que possible. À l'égard de l'assortiment et des dispositions tarifaires, cela se traduit par une offre simple, compréhensible et transparente qui réponde aux besoins individuels des clientes et clients.

La carte journalière Commune a été un véritable succès pendant de nombreuses années. Or, depuis quelque temps, elle ne satisfait plus ni la branche des transports publics, ni de multiples

communes et villes. Du côté de la branche, l'Alliance SwissPass éprouve de larges difficultés à vérifier le respect des dispositions tarifaires. Il arrive fréquemment que les cartes soient revendues à des personnes qui n'y ont pas droit ; elles font l'objet d'un marché noir et sont parfois remises à des tiers à la fin du voyage. En ce qui concerne les communes, elles subissent toujours plus la concurrence des offres dégriffées lancées ces dernières années, au point que la vente des cartes journalières Commune ne permet plus à toutes les communes de couvrir leurs frais. Les communes assument en sus l'entier du risque financier, ce qui s'est avéré très lourd à porter en particulier pendant la pandémie de Covid-19 et qui a mené à ce que nombre de communes cessent la vente ces derniers mois. Par ailleurs, le processus de vente n'est pas optimal pour la clientèle. Certes, la plupart des cartes journalières Commune peuvent être réservées, voire payées en ligne, mais elles doivent toujours être retirées physiquement au guichet communal. Même si ces problèmes ne se posent pas dans toutes les communes, les comités de l'Union des villes suisses et de l'Association des communes suisses ont exprimé les mêmes préoccupations et ont finalement décidé l'année dernière, en commun accord avec la branche des transports publics, de supprimer la carte journalière Commune.

Néanmoins, la carte journalière Commune restera dans l'assortiment sous sa forme actuelle jusqu'à fin 2023. D'ici à la fin 2022, l'Alliance SwissPass, l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses développeront un nouveau produit qui sera orienté sur les besoins actuels de la clientèle. On peut par exemple penser ici aux cartes journalières promotionnelles telles que déjà proposées au travers de partenariats.

En outre, la carte journalière dégriffée représente déjà aujourd'hui un produit comparable à la carte journalière Commune. Elle présente les atouts d'être accessible à tous les voyageurs, et non seulement aux habitants d'une commune. L'offre de la branche des transports publics est claire et est disponible dès CHF 29.- si l'on possède un abonnement demi-tarif (CHF 52.- sinon). De plus, la carte journalière dégriffée peut être confortablement achetée en ligne, ce qui économise le passage au guichet. Une numérisation de la carte journalière Commune a été envisagée, mais cette solution s'est avérée extrêmement complexe du fait des vingt-six réglementations cantonales différentes et des logiciels divers et variés employés dans les communes ; sa réalisation n'aurait été possible qu'au prix de charges en personnel et financières considérables.

La présente réponse se fait également au nom des CFF, qui sont impliqués de près dans les travaux en tant que mandataires de l'Alliance SwissPass. Soyez assurés que nous avons à cœur de développer une mobilité respectueuse de l'environnement et de proposer des offres adaptées aux voyageurs occasionnels et à ceux qui empruntent les transports publics pour leurs loisirs. Nous tenons dans tous les cas à poursuivre la bonne collaboration qui règne avec les communes et à promouvoir ensemble des transports publics.

En vous remerciant pour votre intérêt et votre attention, nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations ».

M. Truan rappelle également que le Conseil municipal avait évoqué l'idée que l'ACG intervienne auprès des CFF. La question des cartes journalières CFF a été abordée par l'ACG lors d'une assemblée générale extraordinaire et il a été convenu que celle-ci enverrait également un courrier dans le même sens que celui envoyé par la commune de Troinex. Selon M. Truan, qui ne dispose toutefois pas d'autres informations à ce sujet, l'ACG a certainement reçu la même réponse que la Mairie.

5. Election des membres du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022

La Présidente passe successivement la parole aux différents groupes afin que ceux-ci soumettent leurs propositions pour les postes de Président/e, de Vice-Président/e et de membres du Bureau.

Au nom du groupe des Verts, M. Moraga propose Mme Brigitte Schneider-Bidaux comme Présidente.

- **Mme Schneider-Bidaux est élue Présidente par acclamation.**

Au nom du groupe PDC Vert'libéraux, Mme Latour présente Mme Christine Tomassi comme Vice-Présidente.

- **Mme Tomassi est élue Vice-Présidente par acclamation.**

Au nom du groupe PLR, Mme Reymond-Dorsay présente M. Jérémy Annen en tant que membre du Bureau.

- **M. Annen est élu membre du Bureau par acclamation.**

Au nom du Parti Socialiste, M. Jean Berthet se propose en tant que membre du Bureau.

- **M. Berthet est élu membre du Bureau par acclamation.**

Au nom du groupe Hors-Parti, M. Rüttimann propose Mme Véronique Hirsch en tant que membre du Bureau.

- **Mme V. Hirsch est élue membre du Bureau par acclamation.**

6. Approbation des comptes 2020

6.1 Rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 3 mai 2021

La Présidente donne la parole à Mme Manzin pour la lecture du rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 3 mai 2021 (cf. Annexe 1), qui n'appelle pas de remarques.

6.2 Rapport d'audit de la fiduciaire

Elle donne ensuite lecture de quelques extraits du rapport d'audit effectué par la fiduciaire Bourquin frères & Béran (BFB) :

« Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, M. le Maire, Mesdames, Messieurs les adjoints,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit, conformément au mandat qui nous a été confié, des comptes annuels ci-joint de la commune de Troinex, comprenant le bilan, les comptes de résultat, les comptes des investissements, le tableau des flux de trésorerie et les annexes pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020 ».

« Nous avons effectué notre audit conformément à la LAC, au RAC et à la recommandation d'audit suisse 60 (audit et rapport des comptes communaux) ainsi qu'aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives ».

« Conformément à l'article 71 al. 2 RAC et à la Norme d'audit suisse 890, nous sommes en mesure d'attester qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions des magistrats communaux. Selon notre appréciation, il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sociétés fiduciaires Bourquin frères & Béran »

6.3 Délibération D222 : approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité

La Présidente ouvre la discussion et passe la parole à M. Annen.

M. Annen donne lecture du texte suivant :

« L'année 2020 a été marquée par la pandémie mondiale ainsi que par la crise économique et sociale qu'elle a engendrée. Les mesures de protection de la population contre le virus se sont malheureusement traduites à Troinex par la suspension des activités qui créent du lien social, et notamment l'annulation des différents événements qui rythment l'année troinésienne, tels que les apéritifs, la Fête des promotions et le 1^{er} août. Néanmoins, la Mairie n'a pas pour autant chômé en 2020 ; en effet, de nombreux chantiers ont été menés, qui transformeront durablement notre commune tant sur le plan de l'urbanisme, des relations sociales, de la performance économique et de son offre culturelle et sportive. Avec la fin d'une législature et le début discret d'une nouvelle, l'année 2020 aura vu :

- *La mise en service du Léman Express, et nos réflexions indispensables sur la ligne de bus*

permettant aux habitants de bénéficier de cette infrastructure tant attendue ;

- Le démarrage du chantier du Parc des Crêts, qui nous amènera près de 1'000 habitants supplémentaires et la nécessaire adaptation de nos infrastructures pour les accueillir ;
- Les travaux menés pour arriver enfin à l'élaboration d'un PDCOM complet nous permettant d'avoir un réel impact sur le développement des constructions, la protection de notre cadre de vie, la qualité du vivre-ensemble, le tout dans le respect de l'esprit troinésien.

L'examen des comptes 2020 montre un excédent de revenus de CHF 1'200'000.- issu principalement d'une hausse des estimations des recettes fiscales de CHF 1'500'000.-. En effet, comme chaque année, les recettes fiscales ne sont que des estimations que nous ne maîtrisons pas, preuve en est la charge extraordinaire de plus de CHF 400'000.- pour des arriérés d'impôts datant de 2004 et 2006 qui sont aujourd'hui irrécupérables.

Le total du bilan au 31 décembre 2020 s'élève ainsi à plus de CHF 96'000'000.-, dont les 2/3 sont de la fortune nette, des fonds propres et du capital propre de près de CHF 61'000'000.-. Ceci démontre que la gestion économique rigoureuse menée lors des précédentes législatures permet de traverser la crise économique engendrée par la crise du COVID-19 plutôt sereinement. Avec un résultat d'exploitation bénéficiaire de plus de CHF 1'200'000.-, mais déficitaire en 2019 et probablement juste à l'équilibre ces prochaines années au vu du plan d'investissement qui nous attend, nous nous devons d'encourager l'Exécutif à poursuivre quotidiennement ses efforts pour une gestion saine, équilibrée et visionnaire des deniers publics de la commune.

Il existe deux règles de bonne gestion des deniers publics selon M. Truan : dépenser moins que ce que l'on gagne ou gagner plus que ce que l'on dépense. Pour soutenir le développement de notre commune et maintenir attractive notre politique sociale, culturelle et sportive telle que nous la voulons pour les Troinésiens, il demeure indispensable de poursuivre nos actions avec prudence tout en garantissant un soutien à nos communiers qui en ont besoin et à ceux qui souffrent particulièrement de la crise. C'est notamment le cas des petites entreprises, mais également des jeunes et des familles, qui voient les frais liés à l'éducation et à la formation ainsi qu'à la santé peser lourdement sur leur budget et réduire leur pouvoir d'achat.

Nous tenons à remercier l'ensemble de l'Exécutif, à savoir notre Maire (M. Guy Lavorel) et ses adjoints (M. Marc Truan, en charge des finances, et Mme Béatrice Hirsch), M. Olivier Niederhauser (notre secrétaire général), Mme Nicole Menu (notre comptable), ainsi que l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices de la commune pour leur travail et leur engagement au service des Troinésiens ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

D222 : approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil Municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir.

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des finances et de la sécurité du 3 mai 2021,

vu les articles 30, al. 1, lettres d) et f) et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.

2. *D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de CHF 9'720'190.38 aux charges et de CHF 10'944'310.19 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'224'119.81. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de + CHF 1'224'119.81 et résultat extraordinaire de 0.*
3. *D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de CHF 987'529.09 aux dépenses et de 0 CHF aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 987'529.09.*
4. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 96'310'278.41.*
5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de CHF 563'025.31, dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D222 est approuvée à l'unanimité (16 voix).**

6.4 Délibération D223 : vote d'un crédit d'engagement complémentaire pour l'étude de l'élaboration de la stratégie des espaces publics au centre du village.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu le crédit d'engagement de CHF 57'000.- voté par le Conseil municipal le 9 décembre 2019 destiné à financer le coût d'une étude pour l'élaboration de la stratégie des espaces publics ouverts du centre du village,
vu le coût final de cette étude qui s'élève à CHF 61'044.35, le crédit initial ayant été évalué sans tenir compte de la TVA,
vu le rapport de la commission des finances du 3 mai 2021,
sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 4'044.35 destiné à couvrir le coût supplémentaire.*
2. *D'amortir ce crédit complémentaire selon les modalités d'amortissement fixées dans la délibération du 9 décembre 2019.*
3. *D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 809.- destiné à couvrir la charge d'amortissement supplémentaire et de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021, dans la rubrique 79.33.*
4. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D223 est approuvée à l'unanimité (16 voix).**

7. Approbation des comptes annuels 2020 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées et de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize »

La Présidente donne la parole à M. Berthet pour la lecture du rapport de la commission Finances, sécurité et règlements du 5 mai 2021 (cf. Annexe 2), qui n'appelle pas de remarques.

La Présidente donne ensuite lecture de la délibération suivante :

D224 : Approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité de :

- a) **La Fondation Intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées.**
- b) **L'Association de l'EMS « Résidence de Drize »**

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées ;

vu les bilans et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2020 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex, et de l'Association EMS « Résidence de Drize » et les rapports sur la vérification des comptes de la fiduciaire GESTOVAL ;

vu l'approbation des comptes 2020 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex par le Conseil de Fondation le 19 avril 2021 ;

vu l'approbation des comptes 2020 de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize » par l'assemblée générale le 19 avril 2021 ;

vu le rapport de la commission des finances du 5 mai 2021,

sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide**

a) Fondation Intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex

1. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2020 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex avec un montant de CHF 1'510'086.31 de charges et de CHF 1'301'037.75 de revenus, la perte de l'exercice s'élevant à CHF 209'048.56. Cet excédent de charges se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel positif de CHF 85'844.05 et résultat extraordinaire négatif de CHF 294'892.61.*
2. *D'approuver la diminution de capital de la Fondation de CHF 209'048.56.*
3. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2020 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 15'240'057.77.*

b) Association EMS « Résidence de Drize »

4. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2020 de l'Association EMS « Résidence de Drize » avec un montant de CHF 10'049'128.63 de charges et de CHF 9'754'236.02 de revenus, la perte de l'exercice s'élevant à CHF 294'892.61.*
5. *D'approuver la diminution du capital de l'organisation de CHF 294'892.61.*
6. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2020 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'603'371.31.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D224 est approuvée par 14 OUI et 2 abstentions (DC-V'lib).**

8. Projet de délibération D225 : Vote d'un crédit de CHF 30'000.- destiné à financer les frais d'étude de la phase 2 du plan lumière de la commune

La Présidente cède la parole à Mme Reymond-Dorsay pour la lecture du rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 28 avril 2021 (cf. Annexe 3).

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Latour estime que deux éléments manquent dans le rapport. D'une part, Mme Corten a clairement indiqué qu'il existait une occasion de revoir l'éclairage de la route de Troinex avec l'objectif, en abaissant les lampadaires, de créer davantage une ambiance « village » qui inciterait les automobilistes à se rendre compte qu'ils entrent dans un village. Ceci ne figure pas dans le rapport alors qu'il s'agit, au sens de Mme Latour, d'un point important. D'autre part, le rapport ne mentionne pas le fait que la moitié de la commune se trouve de l'autre côté de la route de Troinex et que la deuxième phase du plan lumière ne couvre pas

l'autre côté de cette route. Il conviendrait ainsi de tenir compte de ces deux points, notamment dans le cahier des charges qui sera donné à Mme Corten.

Par ailleurs, Mme Latour invite la commission Développement durable et infrastructures à réfléchir à un cahier des charges plus précis pour Mme Corten afin de l'orienter dans les réflexions des commissaires.

M. le Maire signifie à Mme Latour que le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 28 avril 2021 est le constat de ce qui a été vu et lui précise que le travail suivra. En outre, la première étape était un état des lieux et l'étape suivante sera précisément ce que demande Mme Latour.

Mme Latour fait toutefois remarquer que l'autre côté de la route de Troinex n'a pas été inclus dans l'état des lieux.

M. le Maire répond à Mme Latour que l'av. des Crêts a été un petit peu étudiée ; il lui confirme qu'il prend bonne note de ses remarques qui seront transmises à Mme Corten.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

D225 : Vote d'un crédit de CHF 30'000.- destiné à financer les frais d'étude de la phase 2 du plan lumière de la commune

vu le projet de réaliser un plan lumière de la commune de Troinex dans le but d'améliorer l'éclairage, notamment des routes et des espaces publics, de réduire la consommation d'énergie et de mieux respecter la faune et la flore,

vu la méthodologie de travail proposée pour cette étude qui est prévue en 3 étapes successives,

vu le crédit d'engagement voté d'un montant de CHF 22'000.- pour la première étape et la réalisation du diagnostic,

vu l'offre d'honoraires de l'agence Radiance 35 pour établir la seconde étape, soit le plan lumière,

vu le rapport de la commission Développement durable et Infrastructures du 28 avril 2021,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

1. *D'approuver la réalisation de la seconde phase de l'étude du plan lumière pour l'ensemble de la commune.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 30'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'engagement sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D225 est approuvée à l'unanimité (16 voix).**

9. Projet de construction d'une crèche, d'un restaurant (avec locaux pour le club de tennis et local des jeunes) et de réaménagement de la zone sportive

La Présidente donne la parole à M. Rüttimann pour la lecture du rapport de la commission *ad hoc* Crèche et zone sportive du lundi 26 avril 2021 et de la commission Finances, sécurité et règlements du mercredi 5 mai 2021 (cf. Annexe 4).

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Tomassi fait remarquer que l'autorisation de construire, bien que délivrée le 20 avril 2021, n'est pas encore entrée en force car elle est soumise à un délai de recours de 30 jours.

Pour M. Calame, le rapport laisse entendre qu'il y a eu une unanimité parfaite tout au long des travaux de la commission, ce qui n'est pas exact. En effet, il rappelle que lors de la première séance de commission, les Verts ont proposé d'intégrer dans le périmètre d'étude la zone qui comprend notamment la voirie et les pompiers, proposition qui a été refusée. Or, ce refus est regrettable car il a conduit au problème que soulèveront certains Conseillers municipaux au sujet des travaux de construction d'une déchetterie au chemin Dottrens (point n°9.3 de l'ordre du jour).

Après avoir rappelé que le budget initial s'élevait à environ CHF 6'000'000.-, Mme Latour s'étonne du fait que le budget actuel est de CHF 13'000'000.- et que les commissions concernées aient voté à l'unanimité en faveur du projet et du financement.

M. le Maire explique à Mme Latour que la somme de CHF 6'000'000.- était prévu pour la construction de deux bâtiments uniquement, sans les honoraires des mandataires. Or, la commission *ad hoc* Crèche et zone sportive a décidé de revoir l'organisation de tout le secteur et de travailler sur toute la zone de l'Agorespace, ce qui n'était pas prévu dans le premier budget du concours d'architecture. Ainsi, de nombreux éléments se sont rajoutés au projet, ce qui a engendré un budget bien plus conséquent que celui qui était initialement prévu.

M. Annen relève que ce projet d'infrastructures, bien que conséquent pour la commune, s'inscrit dans le développement et l'augmentation du nombre d'habitants à Troinex. Les débats autour de ce projet ont toujours été animés et constructifs et les discussions qui ont eu lieu dans les diverses commissions ont permis d'aboutir à ce projet. Ainsi, le groupe PLR soutient entièrement le projet et recommande aux membres de la commission *ad hoc* Crèche et zone sportive de réfléchir à des infrastructures provisoires durant les travaux, de manière à accompagner au mieux le développement de la zone concernée. Le groupe PLR recommande également aux membres du Conseil municipal d'approuver en bloc les trois délibérations qui leur sont proposées ce soir.

La Présidente fait savoir que les membres de la commission *ad hoc* Crèche et zone sportive se sont penchés sur la question de l'Agorespace, qui fermera au mois de septembre et qui constitue un lieu de rencontre très important dans la commune. Ils continuent également de réfléchir à cette problématique.

9.1 Délibération D226 : vote d'un crédit d'engagement de CHF 11'440'000.- destiné à financer les travaux de construction d'une crèche et d'un restaurant, avec locaux pour le club de tennis et local des jeunes

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu le crédit de CHF 15'000.-, voté par le Conseil municipal le 8 décembre 2014, destiné à financer les frais d'une étude de faisabilité en vue de la création éventuelle d'une crèche à Troinex,

vu le crédit de CHF 105'000.-, voté par le Conseil municipal le 30 janvier 2017, destiné à financer les frais d'organisation d'une procédure sélective pour le choix d'un mandataire chargé du projet de construction d'une crèche et d'un restaurant dans la zone sportive,

vu le crédit de CHF 855'000.-, voté par le Conseil municipal le 15 avril 2019, destiné à financer les frais d'étude du projet définitif de construction d'une crèche, d'un restaurant et du réaménagement de la zone sportive,

vu l'autorisation définitive de construire délivrée par le Département du territoire le 20 avril 2021 (DD 113524),

vu l'estimation du coût des travaux du 26 avril 2021 établi par le bureau d'architectes Carneiro,

vu le rapport de la commission ad hoc « Crèche et zone sportive » du 26 avril 2021 et de la commission « Finances, sécurité et règlements » du 5 mai 2021,

conformément à l'article 30, lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

1. D'approuver la réalisation des travaux de construction d'une crèche et d'un restaurant (avec locaux pour le club de tennis et local des jeunes), selon le projet approuvé par les commissions « ad hoc Crèche et zone sportive » et « Finances, sécurité et règlements »,
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 11'440'000.- destiné à financer ces travaux, selon la répartition suivante :

a. Crèche (patrimoine administratif) :	CHF 6'864'000
b. Restaurant (patrimoine financier) :	<u>CHF 4'576'000</u>
Coût total	CHF 11'440'000
3. De prendre acte qu'une subvention de CHF 329'000 provenant des contributions reçues du Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain (FIDU) sera allouée à la construction de la crèche (a).
4. De comptabiliser la dépense de CHF 6'846'000 et la recette de CHF 329'000 dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (a).
5. D'amortir la dépense nette totale pour la construction d'une crèche (a), y compris les frais des 3 crédits d'études déjà votés, au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.
6. De comptabiliser la dépense nette totale pour la construction d'un restaurant (a), y compris les frais des 3 crédits d'études déjà votés, directement à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine financier.
7. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 10'000'000 afin de permettre le financement de ces travaux.

La Présidente procède au vote : **la délibération D226 est approuvée à l'unanimité (16 voix).**

9.2 Délibération D227 : vote d'un d'engagement de CHF 1'020'000.- destiné à financer les travaux de réaménagement de la zone sportive, la construction d'un parking et le réaménagement du secteur du chemin Lullin et de la paroisse protestante

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu le crédit de CHF 855'000.-, voté par le Conseil municipal le 15 avril 2019, destiné à financer les frais d'étude du projet définitif de construction d'une crèche, d'un restaurant et du réaménagement de la zone sportive,

vu l'autorisation définitive de construire délivrée par le Département du territoire le 20 avril 2021 (DD 113524),

vu l'estimation du coût des travaux du 26 avril 2021 établi par le bureau d'architectes Carneiro,

vu le rapport de la commission ad hoc « Crèche et zone sportive » du 26 avril 2021 et de la commission « Finances, sécurité et règlements » du 5 mai 2021,

conformément à l'article 30, lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

1. D'approuver la réalisation des travaux de réaménagement de la zone sportive, de construction d'un parking et de réaménagement du secteur du chemin Lullin et de la paroisse protestante, selon le projet approuvé par les commissions ad hoc « Crèche et zone sportive » et « Finances, sécurité et règlements ».
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 1'020'000.- destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette totale (y compris les frais d'étude) au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation des aménagements estimé à 2023.

La Présidente procède au vote : **la délibération D227 est approuvée par 14 OUI et 2 abstentions (DC-V'lib et V).**

9.3 Délibération D228 : vote d'un crédit d'engagement de CHF 305'000.- destiné à financer les travaux de construction d'une déchetterie au chemin Dottrens

La Présidente ouvre la discussion.

M. Berthet relève qu'un travail conséquent a été accompli sur ce projet d'infrastructures très important pour la commune de Troinex. A son sens, il est essentiel que la crèche se fasse rapidement, et le restaurant revêt également une importance particulière. Par ailleurs, la nouvelle zone sportive réaménagée permettra notamment de bien accueillir les nouveaux habitants du Parc des Crêts et les autres Troinésiens. Toutefois, pour M. Berthet, une partie du projet a été un peu négligée à la lecture des procès-verbaux des travaux de commissions qui ont eu lieu : il s'agit du projet de déchetterie, qui a été abordé mais n'a pas été vraiment discuté. Une réflexion doit encore être menée sur cette question, car il s'avère inapproprié d'installer la déchetterie au chemin Dottrens alors que cet endroit est censé être le lieu d'animation et de récréation de la commune. Des éléments doivent ainsi être améliorés et des solutions peuvent être trouvées. Par ailleurs, la dépense liée à l'ensemble de ce projet s'élevant à CHF 13'000'000.-, les autorités doivent se donner le temps d'élaborer un projet satisfaisant. Pour ces raisons, M. Berthet demande le renvoi de la délibération D228 en commission. Il conviendrait à son sens de créer un groupe de travail ou de mandater une commission afin d'aboutir à une solution satisfaisante pour le mois de septembre 2021.

Pour M. Sizonenko, le fait d'installer la déchetterie au bout du chemin Dottrens et en face d'un immeuble engendra de nombreuses nuisances sonores et olfactives pour les habitants ainsi que de nombreux passages de véhicules. En outre, il faudrait traverser toute la zone de loisirs et de détente pour arriver à la déchetterie, dans un chemin qui n'est par ailleurs pas très large, et la zone de loisirs serait quasiment entourée de véhicules qui passeraient dans les deux sens de la route. Pour ces raisons, M. Sizonenko considère que la déchetterie n'a pas sa place là où il est prévu de l'installer. Par ailleurs, il est dommage ne pas avoir inclus dans le projet la zone de la voirie et de la caserne des pompiers car il aurait été envisageable de moderniser ces bâtiments et d'installer la déchetterie à côté de ces derniers. Par ailleurs, la Mairie envisageant d'installer des micro-déchetteries dans les différents quartiers de Troinex, M. Sizonenko se demande s'il existe encore une utilité de doter la commune d'une déchetterie centrale.

Pour ces raisons, M. Sizonenko annonce que le groupe des Verts demande un retour de la délibération en commission afin que le projet d'une déchetterie bien placée ou en adéquation avec le projet de micro-déchetteries soit étudié.

M. le Maire tient à préciser que les micro-déchetteries poursuivent un but précis et un peu différent de celui de la déchetterie centrale. En effet, l'analyse des déchetteries de la commune fait apparaître qu'il existe actuellement encore beaucoup de papier dans les poubelles ; c'est pourquoi la Mairie a essayé de replacer des containers à papier dans les quartiers de la commune afin de favoriser le recyclage du papier. Pour M. Lavorel, la possibilité de supprimer la déchetterie centrale peut être étudiée, mais elle pourrait ne pas satisfaire l'ensemble des habitants.

Mme Latour constate que les déchets et les déchetteries sont des sujets problématiques dans toutes les communes. Elle relève également que la Mairie est confrontée au défi de régler les problèmes liés à toutes les déchetteries de Troinex. A son sens, les micro-déchetteries ne constituent peut-être pas toujours la panacée, car elles ressemblent souvent à un dépotoir. En outre, s'agissant de la déchetterie centrale, les professionnels déposent leurs déchets verts dans des bennes immenses qu'ils ne paient pas, ce qui constitue un véritable problème. Pour ces raisons, Mme Latour recommande de renvoyer dans une commission un projet global de « plan déchetteries à Troinex » et de créer un groupe de travail. Elle ajoute qu'à son sens, la déchetterie n'a pas sa place là où il est envisagé de l'installer.

M. A. Odier estime qu'il n'est pas envisageable de reprendre et remettre en cause l'ensemble du travail qui a été accompli pendant presque trois ans par la commission *ad hoc* Crèche et zone sportive et par l'architecte. En effet, le travail a été mené avec sérieux et les décisions n'ont pas été prises à la légère, comme le laissent entendre certains conseillers municipaux.

M. Berthet est d'accord que le principe de déplacer la déchetterie est une bonne idée. Néanmoins, il répète que le fait de la prévoir au centre démographique de la commune et au pied des immeubles du chemin Dottrens est une erreur.

M. le Maire explique que la déchetterie centrale fait débat depuis longtemps, car les gens estiment qu'elle est mal placée. Des solutions pour l'installer ailleurs ont été cherchées, mais sans résultat. Néanmoins, au

sens de M. le Maire, la commune a de la chance de disposer d'un espace au chemin Dottrens, où une déchetterie pourra être placée. Compte tenu de la centralité de celle-ci, on peut espérer que les habitants se rendront à la déchetterie davantage à pied plutôt qu'en voiture. M. le Maire propose aux Conseillers municipaux de ne pas voter contre le projet de déchetterie et de décider unanimement de retravailler, en commission, sur l'emplacement de la déchetterie afin de déterminer s'il existe une meilleure solution.

Mme Reymond-Dorsay relève qu'une déchetterie n'est jamais bien placée. En outre, si la délibération était renvoyée en commission pour un nouveau travail, le projet serait ajourné d'un à deux ans, ce qui n'est pas souhaitable. En effet, la situation est urgente en raison de l'arrivée prochaine des habitants du Parc des Crêts.

M. Calame encourage le Conseil municipal à voter unanimement le renvoi de la délibération en commission Développement durable et infrastructures afin que tous les conseillers municipaux retravaillent ensemble sur le projet de la déchetterie et trouvent rapidement la meilleure solution possible. A son sens, un renvoi en commission ne retardera pas le début du projet, car il est tout à fait possible de démarrer, dans l'intervalle, les travaux de la crèche, qui constitue l'objet principal de ce projet très important pour la commune.

M. Berthet appuie la demande de M. Calame. En effet, il vaut la peine de prendre le temps de « remettre l'ouvrage sur le métier » pour déterminer s'il n'existe effectivement aucune autre solution. M. Carneiro, l'architecte, a déplacé la déchetterie là où il le pouvait, ce qui était logique par rapport à l'ensemble de l'aménagement de la zone, mais l'emplacement choisi forcerait les habitants à se rendre à la déchetterie en voiture et à passer devant la zone de loisirs, ce qui s'avère dommage.

Compte tenu de la teneur des discussions et afin que le projet ne soit pas bloqué, M. A. Odier propose aux Conseillers municipaux de voter « un crédit d'engagement de CHF 305'000.- destiné à financer les travaux **de déplacement** et de construction d'une déchetterie **à un endroit décidé ultérieurement** ».

Pour M. Rüttimann, il convient de prendre en compte les remarques des Conseillers municipaux. C'est pourquoi il demande une suspension de séance afin que les membres des différents groupes se réunissent, discutent et prennent ensuite une décision.

La proposition de M. Rüttimann est acceptée par la majorité du Conseil.

La Présidente suspend la séance à 21h34.

La séance reprend à 21h41.

La Présidente donne la parole aux différents groupes afin que ceux-ci communiquent leur position :

- Les Verts se positionnent pour un renvoi de la délibération D228 en commission Développement durable et infrastructures (*position déjà annoncée*).
- M. G. Odier annonce que le groupe PLR se positionne pour un renvoi de la délibération D228 à la commission *ad hoc* Crèche et zone sportive.
- Mme Tomassi indique que le groupe PDC Vert'libéraux se prononce en faveur d'un renvoi de la délibération D228 à la commission *ad hoc* Crèche et zone sportive.
- M. Berthet annonce que le Parti Socialiste se positionne en faveur d'un renvoi de la délibération D228 en commission Développement durable et infrastructures.
- M. Rüttimann indique que le groupe Hors-Parti propose de renvoyer la délibération D228 à la commission *ad hoc* Crèche et zone sportive.

Mme Schneider-Bidaux rappelle que le Conseil municipal a mené une discussion sur la question de savoir s'il convenait de traiter la problématique des micro-déchetteries et de la déchetterie centrale de façon globale ou s'il convenait de renvoyer la question de la déchetterie centrale à la commission *ad hoc* Crèche et zone sportive. A son sens, il est préférable d'aborder la problématique des déchetteries de façon globale et d'ainsi renvoyer cette question à la commission Développement durable et infrastructures.

M. Calame fait remarquer que la commission *ad hoc* Crèche et zone sportive est chargée de travailler sur un périmètre défini. Ainsi, elle peut prendre la décision d'installer la déchetterie dans ce périmètre ; or, dans le cas contraire, elle ne peut théoriquement pas se prononcer sur la question de savoir s'il vaut la peine de placer la déchetterie centrale dans un quelconque endroit à Troinex (situé hors de ce périmètre), par exemple à la salle communale ou près de la Mairie. Ainsi, même si la commission *ad hoc* Crèche et zone sportive pourrait tout de même se saisir de ce propos, M. Calame estime qu'un renvoi en commission Développement durable et infrastructures pourrait élargir la discussion.

La délibération provenant de la commission *ad hoc* Crèche et zone sportive, M. le Maire propose un renvoi de la délibération D228 dans cette commission. En effet, celle-ci approfondira la discussion, ce qui lui permettra ensuite de décider de la façon dont elle traitera ce renvoi. Si elle prend la décision de traiter la problématique des déchetteries de façon globale, elle renverra le dossier dans une autre commission.

La Présidente est d'accord avec la proposition de M. le Maire. En effet, après que la délibération lui aura été renvoyée, la commission *ad hoc* Crèche et zone sportive pourra décider soit de reprendre la problématique, soit de transférer celle-ci à une autre commission et créer un groupe de travail sur la problématique globale des déchetteries de la commune.

M. Botbol fait remarquer que la déchetterie communale est très sollicitée. Ainsi, dans l'hypothèse où les travaux doivent démarrer au cours de l'année, il conviendrait de conserver cette déchetterie ou de revoir complètement le programme avec l'architecte.

La Présidente spécifie à M. Botbol que les travaux dans la zone sportive seront effectués par étapes. Ainsi, les Troinésiens ne seront normalement pas privés de déchetterie.

M. le Maire confirme les propos de la Présidente et ajoute qu'une déchetterie provisoire pourrait également être installée lorsque la déchetterie communale sera déplacée.

M. A. Odier fait savoir que la commission *ad hoc* Crèche et zone sportive a la possibilité de proposer autre chose que ce pourquoi elle a été mandatée trois ans auparavant. Même si elle considère qu'elle ne peut pas sortir des limites qui ont été fixées, elle peut accomplir du bon travail en ayant le droit d'outrepasser ces règles qui, fatalement, changent.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote :

➤ **A l'unanimité (16 voix), le Conseil municipal décide de renvoyer la délibération D228 en commission *ad hoc* Crèche et zone sportive.**

10. Propositions individuelles et questions

Dernière séance de présidence de Mme V. Hirsch : La Présidente tient à remercier l'ensemble des Conseillers municipaux ainsi que les membres de l'Exécutif pour leur collaboration durant la première année de législature 2020-2025. Elle remercie également le secrétariat de la Mairie, en particulier M. Olivier Niederhauser, qui a toujours répondu aux questions qui lui étaient posées avant les séances du Conseil municipal. Par ailleurs, Mme V. Hirsch rappelle que, le 2 juin 2020, elle disait espérer que le Conseil municipal fonctionne harmonieusement malgré les opinions différentes, l'éloignement et les masques. A son sens, cet exercice a été réussi, spécialement lors de la présente séance. Par ailleurs, elle espère que, sous la présidence de Mme Schneider-Bidaux, le Conseil municipal pourra retrouver la salle de la Mairie ainsi que les moments conviviaux qui manquent à toutes et tous depuis longtemps.

La parole n'étant plus demandée, La Présidente lève la séance à 21h45.

La Présidente :

Le Secrétaire :

Véronique Hirsch

Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET SECURITE

Séance du 3 mai 2021

Examen des comptes 2020

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de sa séance du 3 mai 2021, la commission des finances s'est réunie afin d'examiner les comptes 2020 de la commune de Troinex.

Nous sommes passés rapidement sur les incidences de la crise sanitaire qui nous avaient déjà été présentées par la Mairie lors de la séance du Conseil municipal du 12 avril. Nous nous sommes ensuite penchés en détail sur le compte de résultats. Les questions n'ont pas été très nombreuses et les réponses de la Mairie ont été claires et satisfaisantes. Nous avons notamment parlé des sujets suivants :

Recettes fiscales : elles ont été ré-estimées à la hausse selon les recettes effectives de 2019, et sont supérieures aux prévisions budgétaires pour un montant de CHF 1'566'570.00.

Dépréciation du bâtiment de l'épicerie : le bâtiment a été déprécié de CHF 120'000.- au 31.12.2020 en raison d'une perte de valeur liée à sa démolition partielle avant reconstruction.

Pertes sur créances effectives : la perte de CHF 425'893.40 représente des arriérés d'impôts datant de 2004 et 2006 qui sont irrécupérables.

Nous avons ensuite examiné le bilan. Les principaux commentaires ont porté sur les créances postposées, qui s'avèrent être des arriérés de loyer de la Chaumière, et sur l'augmentation de la provision pour vacances non prises. Celle-ci est due à la situation sanitaire qui a contraint de nombreux employés à annuler leurs vacances.

Concernant le compte des investissements, les investissements nets ont été de CHF 987'529.09. Nous avons constaté que cette somme ne représente qu'un peu plus du 50% des investissements planifiés.

La Mairie nous a commenté ensuite les diverses annexes, à savoir le flux de trésorerie, le tableau des provisions et celui des participations. Elle a évoqué également la difficulté de trier et choisir les associations auxquelles nous faisons des dons humanitaires. Nous avons analysé les différents indicateurs financiers qui sont bons dans l'ensemble, cependant la Mairie nous a rappelé qu'ils sont à considérer avec prudence et de manière indicative.

Nous avons passé en revue les dépassements budgétaires. Ceux-ci ont été acceptés à l'unanimité.

Nous avons voté ensuite, également à l'unanimité, un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 4'044.35 concernant l'étude d'aménagement du centre du village. La Mairie nous a annoncé que d'autres crédits supplémentaires seront à prévoir concernant le PDCOM et l'étude de la stratégie de densification de la zone 5.

Au terme de cette séance, le président de la commission a mis au vote les comptes 2020 bouclés de la manière suivante :

Compte de résultats

- Revenus : CHF 10'944'310.19
- Charges : CHF 9'720'190.38
- Excédent : CHF 1'224'119.81

Compte d'investissements

- Dépenses : CHF 987'529.09
- Recettes : CHF 0.00
- Investissements nets : CHF 987'529.09

Bilan au 31.12.2020 : CHF 96'310'278.41

Les comptes de l'exercice 2020 ont été approuvés à l'unanimité par les commissaires qui vous recommandent, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, de faire de même.

Troinex, le 5 mai 2021

Olivia Manzin

COMMISSION DES FINANCES ET SECURITE

Séance du 5 mai 2021

Rapport sur la situation financière de l'EMS de Drize pour l'exercice 2020

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux

La commission a auditionné M. Stéphane Sizonenko, représentant du Conseil Municipal au Conseil de Fondation de l'EMS de Drize et pris connaissance des rapports de l'organe de révision sur le contrôle ordinaire de l'exercice 2020 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées et de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize »

Pour l'EMS, l'année 2020 a été marquée par la pandémie de coronavirus, s'il n'y a pas eu de cas de contamination lors de la première vague du printemps dernier, cela n'a pas été de même lors de la 2ème vague. En effet l'EMS a dû déplorer entre octobre et novembre 2020 la contamination de 34 résidents et de 28 collaborateurs.

Dix résidents sont malheureusement décédés des suites de leur contamination.

Cette situation a eu un impact direct sur l'exercice financier de 2020 et explique le déficit de la fondation ; elle pourrait avoir également des conséquences négatives sur les résultats futurs de la Fondation, en particulier concernant le prêt postposé octroyé à l'Association de l'EMS « Résidence de Drize ». Concernant le fonctionnement de l'établissement, la situation s'est rétablie et toutes les chambres étaient occupées au 31 mars 2021.

Le comité de l'Association qui a effectué une évaluation des risques Appelée « Analyse globale des risques » en mai 2019, va, vu le contexte particulier de la crise sanitaire en 2020, le reprendra en 2021.

Lors de la clôture de l'exercice 2020, la Fondation présente :

- Une fortune de CHF 3'182'427.46
- Un résultat négatif de CHF - 209'048.56

Pour le résultat de son exercice 2020, l'association affiche :

- Un résultat négatif de CHF - 294'892.61

La révision des comptes a été faite en conformité avec la loi, tout est justifié et expliqué, les comptes ont été acceptés à l'unanimité par le Conseil de fondation, les membres de la Commission les acceptent à l'unanimité moins une abstention.

Troinex, le 12 mai 2021

Jean Berthet

Rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 28 avril 2021

La commune de Troinex a fait appel à l'agence Radiance 35 dans le cadre de l'élaboration de son plan lumière. La première phase a consisté en un diagnostic, qui permettra de tirer des recommandations pour établir un plan lumière.

Les trois axes principaux de ce diagnostic sont :

- 1) La compréhension du territoire ;
- 2) La compréhension des usages ;
- 3) La compréhension de l'éclairage.

Compréhension du territoire

La compréhension et l'analyse du territoire nous amène à mettre en valeur ledit lieu, son histoire et la perception de ses usagers. Pour la commune de Troinex, les particularités sont les suivantes :

- Une zone agricole étendue et dégagée, au sud, de grandes étendues de champs et de serres.
- L'axe traversé par la Drize, d'un intérêt tant paysager qu'écologique.
- Le Salève, visible presque partout.

L'importance du contexte paysager, de jour comme de nuit, nous conduit à nous pencher sur la morphologie de quatre différents types de tissus, à savoir :

- Le tissu résidentiel ;
- Le tissu du centre ;
- Le tissu agricole ;
- Le tissu mixte (ou centre agricole).

Des fiches ont été créées pour chacun de ces quatre tissus, lesquels seront complétés par le diagnostic territorial dans le PDCom. Ces recommandations s'appliquent tant pour le public que pour le privé, tel le futur Parc des Crêts. Dans ce diagnostic de Plan Lumière, les voiries et la mobilité ainsi que le patrimoine classé et inscrit à l'inventaire sont des thèmes importants. Pour Mme Isabelle Corten, de l'agence Radiance 35, Troinex est une commune où la nature est omniprésente ; le bâti y est principalement bas et en retrait de la voirie. Il y a quelques éléments d'intérêt architectural.

Compréhension des usages

La compréhension des usages est un équilibre entre trois éléments, à savoir humain, faune et flore. Une analyse objective par rapport aux usages humains, avec les temps d'éclairage de nuit, de 17h00 à 19h00 et de 19h00 à 21h00, a été suivie dans une analyse subjective suite à la marche exploratoire nocturne organisée le 24 mars 2021 sur un circuit en 18 points. Quatre thèmes en ressortent, à savoir :

- S'appuyer sur la dualité « nature et sentiment de sécurité » ;
- Respecter les usages réels ;
- Réfléchir à l'ambiance nocturne générale ;
- Affirmer les repères.

On y présente également une carte des réseaux d'usage de la faune et de la flore. Si la commune de Troinex présente des zones à enjeux écologiques et environnementaux à préserver, dans certaines zones, l'habitat est présent.

Retenons ici :

- Une concentration des activités dans le centre historique ;
- Une présence dans l'axe de la Drize d'un réseau environnemental et à haute biodiversité.

Compréhension de l'éclairage

Mme Corten nous introduit le concept de l'obscurité bienveillante, à savoir :

- Bienveillance et la nature ;
- Bienveillance et le patrimoine ;
- Bienveillance et le confort.

Il s'agira de trouver un juste équilibre avec un minimum de lumière et un maximum de sécurité, ainsi que des tonalités lumineuses respectueuses de l'environnement. Nos installations actuelles consomment beaucoup plus d'énergie que les futures installations à LED. L'âge moyen des luminaires s'élève à 24 ans et à 31 ans pour le support.

Vu les données précitées et l'avenir de notre commune, la commission Développement durable et infrastructures a voté à l'unanimité en faveur d'un crédit de CHF 30'000.- destiné à la poursuite de l'étude du Plan Lumière (phase 2), qui a pour objectif d'obtenir des recommandations adaptées à notre commune de demain.

Karen Reymond-Dorsay

Rapport de la commission *ad hoc* Crèche et zone sportive du lundi 26 avril 2021 et de la commission Finances, sécurité et règlements du mercredi 5 mai 2021**Projet de crèche, de restaurant et de réaménagement de la zone sportive**Historique

La Commission *ad hoc* « Projet de crèche, de restaurant et de réaménagement de la zone sportive » a vu le jour lors de la séance du 5 mars 2018. Un cahier des charges a été validé par la commission.

Plusieurs discussions ont suivi, en commençant par le périmètre de l'étude qui est passé de 2'600 m² à 9'600 m². Ensuite concernant l'emplacement des différentes installations, en passant par la déchetterie, l'Agorespace, le tennis et bien entendu la crèche et le restaurant. Plusieurs variantes ont été discutées. Après chaque modification les commissaires ont approuvé à l'unanimité les décisions. Le comité du tennis a aussi été auditionné.

Après plusieurs séances de travail des commissaires, un changement de législature en mars 2020, lors de la séance du 26 avril 2021, le projet final a été présenté par l'architecte aux membres de la commission *ad hoc* « Crèche et zone sportive ».

La surface totale d'intervention représente 9'619 m² : La surface hors-sol de la crèche est de 705 m² et de 208 m² en sous-sol, la surface hors-sol du restaurant est de 251 m² et de 214 m² en sous-sol.

Les travaux pourraient commencer dès le mois de juillet 2021 (travaux préparatoires) et se terminer en juin 2023.

- La fermeture du 4^{ème} court de tennis est prévue pour la fin août.
- La fermeture de l'Agorespace est prévue pour la fin septembre, afin de laisser un maximum ouvert pour les habitants.
- Une information complète concernant ce projet et l'organisation du chantier sera communiquée aux habitants.

Le devis général présenté par l'architecte est basé sur près de 95% d'appels d'offres effectués. Uniquement 5% des devis sont estimés.

Les soumissions ont été analysées par les architectes et c'est sur la base de ces offres que le devis général a été établi. Le projet de départ a été passablement étendu (réaménagement de toute la zone sportive).

L'autorisation de construire vient d'être délivrée et a été publiée la semaine passée.

TRAVAUX PREPARATOIRES	120'000
BATIMENTS	9'191'000
AMENAGEMENTS EXTERIEURS	1'997'000
FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE	2'165'000
TOTAL	13'473'000 CHF

La commission *ad hoc* « Crèche et zone sportive » du lundi 26 avril 2021 a voté sur le devis général du projet et a donné un préavis favorable approuvé par 8 OUI et 1 abstention (Soc.)

La commission des « Finances, sécurité et règlements » du mercredi 5 mai 2021 a également reçu une information complète sur ce projet et a voté à l'unanimité en faveur du projet et du financement.

Les membres de ces deux commissions vous recommandent ainsi d'accepter la proposition de délibération qui vous est présentée ce soir.

Troinex, le 6 mai 2021

Roland Rüttimann, rapporteur